

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 12 NOVEMBRE 2008

L'an deux mil huit, le douze du mois de novembre à vingt heures trente, le conseil municipal de la commune d'Olloix, dûment convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Bernard FAYE, Maire.

Présents : CHANDEZON Jean, DUPONT Dominique, adjoints, BASSET Edwige, COZ Martine, MARC-CHANDEZE Philippe, MONTALVERNE Jean-Louis, PRUGNARD Jérôme, SAVIGNAT Pierre, SERVIER Gilles, conseillers.

Représentée : DABERT Marie France

Le procès-verbal de la précédente réunion est adopté à l'unanimité.

Jérôme PRUGNARD est nommé secrétaire de séance.

1. Approbation du Plan Local d'Habitat (PLH)

Pour permettre la mise en application du PLH dès le début de l'année 2009, les services de l'Etat ont demandé à disposer du dossier au plus tard à la fin du mois de novembre. Ceci suppose que l'ensemble des communes ait délibéré avant que la Communauté de Communes « Les Cheires » délibère à son tour. Celle-ci réunissant son conseil communautaire ce vendredi 14 novembre, il était donc impératif que la commune d'OLLOIX délibère avant cette date.

Pour OLLOIX, les objectifs n'ont pas changé depuis la dernière présentation au conseil municipal : ils concernent un nombre relativement limité de logements locatifs (soit en neuf, soit en réhabilitation) privés ou publics, sociaux ou conventionnés, soit 6 à 8 logements à construire ou à aménager dans les 6 prochaines années : les communes seraient appelées à localiser ces constructions dans leur document d'urbanisme et à participer sous forme de fonds de concours à leur acquisition. La communauté de communes se chargeant de l'aménagement ou de la construction des dits logements ainsi que de leur commercialisation.

Des logements conventionnés privés pourront également être réalisés par les particuliers ; le PLH leur permettant de bénéficier de financement de l'Etat du Conseil général et de la commune.

Enfin, le Schéma de Cohérence territoriale (SCOT) du Grand Clermont devra être approuvé vers la fin 2009, il fixera pour les communautés de communes des objectifs généraux de réalisation de logements :

- Localisation prioritaire sur des bourgs disposant de services publics et tertiaires et de transport en commun
- Lutte contre l'étalement urbain
- Diminution des trajets domicile / travail et économies d'énergie et de carburants.

Ces objectifs devraient se traduire pour les communes par des contraintes intégrées dans les PLU :

- contraintes quantitatives : 20 maisons individuelles à construire à OLLOIX pour les 20 prochaines années (concernant les zones à l'extérieur de l'enveloppe urbaine !
- contraintes de surfaces : 700m² maximum de foncier consommé par maison (en moyenne)
- contraintes qualitatives : qualité environnementale, économies ou production d'énergie, mixité du type de bâtiment.

Après un rappel des dispositions envisagées pour OLLOIX, notamment au niveau du Programme d'Aménagement de Bourg, le conseil municipal renouvelle l'approbation du PLH à l'unanimité.

2. Préparation du Débat d'Orientations Communautaire (D.O.B.) de la communauté des CHEIRES

Comme la Loi l'exige pour de telles collectivités locales, la communauté de communes les Cheires se doit d'organiser chaque année un débat sur les orientations budgétaires de la collectivité.

Cette année, en raison d'une part du fort renouvellement des délégués communautaires et de leur suppléant et, d'autre part, des contraintes financières qui pèsent sur le budget communautaire, ce débat prend un relief particulier.

Monsieur le Maire rappelle tout d'abord au Conseil, quelles sont les compétences exercées par la com Com mais surtout l'addition progressive des compétences transférées par les communes vers la Communauté de Communes : si le bilan des activités de la Communauté est plutôt bon avec un taux de satisfaction très satisfaisant pour la plupart des compétences, il n'en reste pas moins que beaucoup de celles-ci sont largement « déficitaires » et nécessitent un financement significatif de la communauté. Or, les recettes de la communauté ne suivent pas la courbe des dépenses, ce qui aujourd'hui commence à poser de sérieux problèmes budgétaires.

La communauté des CHEIRES a malheureusement de faibles recettes de taxes professionnelles (de l'ordre de 50 euros en moyenne par habitant pour une moyenne de près de 250 euros sur le grand Clermont), des dotations de l'Etat qui plafonnent et une participation des communes très faible (de l'ordre de 12 euros par habitant). Les contribuables sont aujourd'hui peu sollicités (220 000 € pour les 11 communes du territoire des Cheires).

Le débat va donc porter sur l'adéquation à trouver entre : une augmentation des recettes réaliste et raisonnable et les modalités de pérennisation ou de prise en charge des compétences.

L'avis des conseillers a été écouté et permettra aux délégués et à leur suppléant présents le jour du débat de faire valoir le compte rendu de la commune.

3. Indemnité du Conseil allouée au comptable municipal

Le receveur municipal a changé en janvier 2008 : Madame JUNIET a été remplacée par Monsieur RANDANNE. Il est donc nécessaire de reprendre une délibération allouant l'indemnité à M. RANDANNE, ce qui a été fait à l'unanimité des conseillers.

4. Lancement du PLU (plan Local d'Urbanisme)

Pour réaliser la révision du POS, transformé en PLU, il est nécessaire de s'adjoindre les services d'un urbaniste. Un cahier des charges a donc été élaboré pour définir sa mission, et transmis pour information aux services compétents de l'Etat.

Après consultation par une procédure négociée, trois réponses sont parvenues en mairie des cabinets BAUTIER RANOUX, TERRES NEUVES, et CAMUS.

L'examen de ces propositions montre que la proposition du cabinet BAUTIER est la moins-disante et la plus appropriée au regard de l'expérience et de la connaissance particulière de ce cabinet de notre commune.

Le conseil municipal, après délibération, à l'unanimité charge M. le Maire de poursuivre la négociation avec le cabinet BAUTHIER et d'engager le contrat.

Monsieur le Maire informe aussi le conseil de la lettre reçue des services de l'Etat annonçant à la commune l'attribution pour la révision du PLU d'une Dotation Générale de Décentralisation à la fin de cette année.

5. Questions diverses

a. Travaux sur l'église

Le conseil s'inquiète des travaux nécessaires sur l'église :

-> Les entrées d'eau provenant du mur amont et du terrain JOHANNEL doivent être supprimées en réalisant une évacuation satisfaisante du drain. L'état des chéneaux et gouttières devra également faire l'objet d'une vérification.

SUITE REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 12 NOVEMBRE 2008

- > La réparation de la corniche au dessus du gisant a été demandée depuis juillet à l'entreprise SANCHEZ qui a promis d'intervenir un « jour de pluie » !
- > L'entreprise chargée des travaux de mise en sécurité de la PIETA a été encore relancée : elle avait promis une intervention en septembre !
- > Enfin, un devis sera demandé pour pose de volets en bois protégeant l'intérieur du clocher.

b. SIEG

Le conseil à l'unanimité acte la demande du SIEG d'accepter le retrait des communes de BEAULIEU, LA CHAMBA et LA CHAMBONIE et de prendre acte de la réduction du périmètre aux 470 communes du Puy de Dôme

c. Ecole St Cécile

L'Association des Parents d'Elèves de l'école St Cécile a fait parvenir une demande de subvention à la mairie d'OLLOIX pour équiper leur cour de récréation de jeux d'enfants.

Après en avoir délibéré le conseil à l'unanimité décide de ne pas donner de suite favorable à cette demande.